



Circulaire de la Secrétaire générale

Destinataires : Les membres du personnel

Objet : **Comité paritaire de discipline**

1. L'objet de la présente circulaire est d'informer les membres du personnel que, conformément à l'alinéa a) de la disposition 10.5 du Règlement du personnel de l'Autorité internationale des fonds marins ([ISBA/ST/SGB/2020/1](#) et Amend.1 à 3), la Secrétaire générale a constitué un comité paritaire de discipline.

2. La composition du Comité pour la période du 7 juillet 2025 au 7 juillet 2027 est la suivante :

Président

Desmond Parker¹

Membre désigné par la Secrétaire générale

Valentina Monasterio

Membre élu par le personnel

Alfonso Ascencio-Herrera

3. La présente circulaire remplace celle parue sous la cote [ISBA/ST/IC/2022/7](#).

La Secrétaire générale
(*Signé*) Leticia **Carvalho**

¹ Désigné par la Secrétaire générale après consultation du Comité du personnel.

